



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.165/L.5/Add.10
13 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
DES AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

Rapport de la Commission II

Rapporteur : M. Julio Cesar SAMUDIO (Paraguay)

Additif

PREAMBULE

Pour de nombreux orateurs, les travaux de la "Commission des partenaires" ont été l'un des faits marquants d'Habitat II. Pour la première fois, dans le cadre d'une grande conférence des Nations Unies, d'éminents représentants de différents segments de la société civile, identifiés au cours du processus menant à la Conférence d'Istanbul ont eu la possibilité de constituer leur propre tribune de partenaires et de présenter leurs vues et leurs objectifs aux participants à la Conférence à travers un forum officiel créé à cet effet : la Commission II. Ils ont pu ainsi se faire l'écho d'autorités locales, de parlementaires, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, de fondations, de scientifiques, de cadres et de chercheurs.

Les forums ont donné lieu à de nombreuses expériences novatrices. Certes, des organisations non gouvernementales internationales ont déjà eu l'occasion de réunir des forums dans le cadre des précédentes conférences des Nations Unies, en marge des travaux officiels, mais pour de nombreux partenaires la réunion mondiale qu'ils ont tenue était une première. Par exemple, les associations internationales et nationales des villes et de

collectivités locales ont pu organiser leur première assemblée mondiale et adopter une déclaration commune décrivant leurs objectifs et leur contribution à l'application du Programme pour l'habitat. D'autres partenaires, tels que les représentants des académies des sciences et des techniques et de fondations, se sont félicités de cette nouvelle expérience et ont souligné l'importance que revêtaient les assemblées mondiales de membres d'une même profession.

Un des grands acquis des forums tient au fait que les partenaires se sont engagés à contribuer à l'exécution du Programme pour l'habitat et, notamment, à la réalisation de ses deux principaux objectifs - un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde qui ne cesse de s'urbaniser. Ils se sont considérés, d'abord et avant tout, comme des partenaires, unis non seulement dans le cadre d'une activité mais aussi d'un processus régional, national et international et d'un réseau qui continuera d'opérer après la Conférence d'Istanbul.

Parallèlement aux relations qu'ils ont établies avec l'Organisation des Nations Unies, les partenaires ont noué des liens entre eux et se sont engagés à s'appuyer mutuellement indépendamment de la manière dont ils définissaient et percevaient leurs contributions respectives à la réalisation de l'objectif commun qu'est l'application du Programme pour l'habitat.

Les partenaires ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite de définir leur rôle dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de faire en sorte que leurs engagements fassent partie intégrante des travaux de la Conférence. Les représentants de l'Assemblée mondiale des villes et des autorités locales ont décidé d'institutionnaliser les mécanismes de coordination qui avaient été créés pour préparer la Conférence. Ils se sont engagés aussi à entretenir des relations de partenariat plus étroites avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et à continuer d'oeuvrer en vue de l'avènement d'une charte mondiale de l'autonomie locale. Les représentants du Forum des entreprises se sont engagés à faire fond sur les résultats, jusque-là encourageants, des efforts faits pour recueillir l'appui et la participation d'entreprises responsables vis-à-vis de la société et de l'environnement dans le monde entier. Tous les partenaires ont fait part de leur intention de

continuer de travailler de concert avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'autres membres du système des Nations Unies.

La Commission II a fait oeuvre de pionnier en matière de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies également. Les membres de la famille des Nations Unies avaient eu l'occasion de présenter conjointement à une assemblée d'Etats Membres très spécialisée, et investie d'une très haute autorité, leur déclaration de mission, ainsi que les stratégies et les initiatives particulières qu'ils entendaient appliquer pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat.

Les conclusions des Dialogues pour l'habitat au XXIe siècle - traitant de l'avenir des villes et de questions liées aux finances, à l'eau, à l'énergie, à la santé, à l'accès aux terres, aux liaisons entre le monde rural et le monde urbain, aux transports, aux communications, à la citoyenneté et à la démocratie - ont été communiquées à la Commission et ont enrichi le débat. Les aspects éthiques de la Conférence ont été mis en relief par les messages issus du rapport du Forum sur la solidarité humaine et soulignés également dans le rapport des Sages (Wisdom Keepers).

Les déclarations des représentants des forums et des dialogues et les résumés, établis par le Président, des débats de la Commission II constituent le produit des auditions des partenaires et feront partie du rapport officiel de la Conférence Habitat II. Jalons permettant d'apprécier les progrès de la participation des partenaires dans les années à venir, ils attestent le caractère pionnier de cette initiative.

Les membres de la Commission II se sont félicités des exposés faits par les parlementaires, les autorités locales et les partenaires non gouvernementaux. Les auditions et les débats de la Commission II témoignent de la contribution des partenaires à la réalisation des objectifs d'Habitat II.
